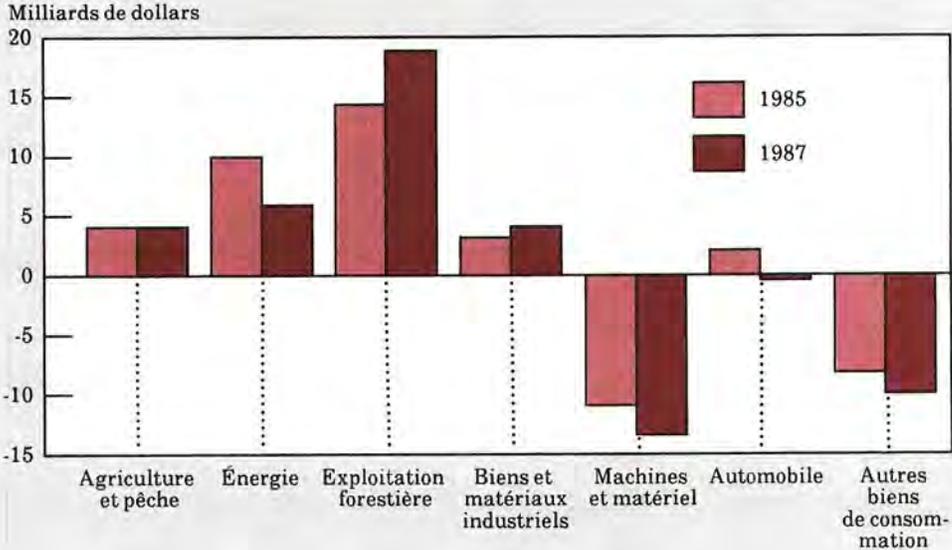


Graphique 21.4

**Balance commerciale**

(sur la base de la balance des paiements)



Les exportations à destination des États-Unis ont augmenté de 3,5 % (soit de 3,3 milliards de dollars) en 1987. Les exportations vers les autres partenaires commerciaux du Canada se sont également accrues : Japon (16,4 %), CEE (16,3 %), autres pays de l'OCDE (17,3 %) et autres pays (3,2 %).

Durant la période 1983-1987, la part des exportations canadiennes que détenaient les États-Unis a connu une hausse, passant de 73,3 % à 76,6 %. Enfin, la part du marché des exportations canadiennes revenant au Japon et aux autres pays de l'OCDE n'a que très peu augmenté, alors que les exportations vers les pays de la CEE et les autres pays ont diminué.

**21.5.5 Données rapprochées sur le commerce avec les États-Unis**

L'excédent rapproché sur le commerce avec les États-Unis, après correction pour tenir compte des différences conceptuelles qui ont normalement pour effet d'ajouter à la balance calculée selon les données canadiennes, était de 17,0 milliards de dollars CAN en 1987 et de 18,4 milliards de dollars CAN en 1986. Toujours selon les données rapprochées, les exportations canadiennes vers les États-Unis ont augmenté de 42,5 %, et les importations canadiennes en provenance de ce pays se sont accrues de 49,3 % entre 1983 et 1987.

**21.6 Services de commerce fédéraux**

Le commerce international est l'une des pierres angulaires de l'économie du Canada. Il n'est toutefois pas facile d'accroître les exportations en raison de la forte concurrence qui existe entre les pays industrialisés. Ainsi, on ne peut assurer un commerce d'exportation fructueux qu'en alliant la qualité de la marchandise, une production efficiente et une commercialisation dynamique et intelligente avec un appui du gouvernement.

Le ministère des Affaires extérieures est responsable de l'exécution d'un certain nombre de programmes de promotion des exportations.

*Programme de développement des marchés d'exportation (PDME).* La composante industrielle de ce programme vise à encourager l'exportation de biens et services canadiens. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement offre aux entreprises canadiennes de participer à divers types d'activités de promotion des exportations ou d'en assumer la responsabilité, et de partager les risques financiers associés à la pénétration de nouveaux marchés étrangers. La composante publique de ce programme a pour sa part comme objectif de financer l'organisation d'expositions nationales lors de foires commerciales tenues à l'étranger, ainsi que lors de missions commerciales